



# INFO MAIRIE

Mairie de Neufmoutiers-en-Brie

## Communication de Monsieur le Maire

N° 06/2019  
JUN  
01/06/2019

- **Communication de Monsieur le Maire**  
Gens du voyage
- **Vigipirate**  
Le niveau de vigilance «Sécurité renforcée-risque attentat» est maintenu sur l'ensemble du territoire national à compter du 07/05/19 au 18/10/19
- **Travaux téléphoniques à la Mairie**  
Le Lundi 24/06/19 à partir de 8h30 toute la journée et le Mardi 25/06/19 à partir de 8h30
- **Remise des dictionnaires aux enfants de CM2**  
Le Samedi 29/06/19 à 09h30
- **Déchets ménagers et tontes pelouse**
- **Fermetures Mairie**  
Du Jeudi 30/05/19 au Samedi 1<sup>er</sup>/06/19 inclus, du Samedi 08/06/19 au Lundi 10/06/19 inclus et le Samedi 29/06/19
- **Colis des aînés**  
Conditions d'inscription
- **Rappel élections européennes**  
Important !
- **Théâtre & Cie**  
Le 25/05/19 à 20h00 à la salle Alain Peyrefitte

Dimanche 19 Mai de 15h00 à 19h00 près de 200 caravanes des gens du voyage ont investi un champ privé sur la route de Meaux.

Dès leur arrivée, avec mon équipe nous nous sommes rendus sur place. Notre intercommunalité n'étant pas en conformité avec le schéma directeur pour l'accueil des gens du voyage, force est de constater que nous n'avons pas les moyens de leur interdire de s'installer.

La Rose des Vents, organisation médiatrice entre les mairies et les gens du voyage a été aussitôt prévenue de la situation ainsi que la gendarmerie.

Dès le lundi matin, une réunion de crise s'est tenue à la mairie.

- Rencontre avec les responsables de la communauté des gens du voyage.
  - Signalement auprès de la préfecture, de la CC du Val Briard, du propriétaire du terrain demeurant en province pour qu'il enclenche un dépôt de plainte pour occupation illicite.
  - Appel auprès de ENEDIS pour signaler le raccordement illicite.
  - Appel auprès de la DDT ancienne DDE pour la pose de panneaux « danger » car la route étant rendue boueuse à la sortie du camp et le stationnement des voitures et camions sur les pelouses rendait la circulation dangereuse à cet endroit.
- Nous avons rencontré « la Rose des Vents » pour instaurer une convention et préciser nos exigences.
- A savoir : dépose d'une benne à déchets, indemnisation pour l'eau, conditions particulières concernant la salle des fêtes, la station d'épuration et la propreté de l'environnement.

Les responsables des gens du voyage ayant signé la convention s'engagent à la respecter et à partir le Dimanche 26 mai 2019.

Nous tenons à vous rassurer, la situation a été gérée au mieux dans le dialogue avec les responsables du camp et avec la collaboration de messieurs Laga et Przyranski pour la mise à disposition d'engins.

Nous espérons que tout se passera dans le plus grand respect de part et d'autre puisqu'il n'y a pas de solution plus adaptée.

Ne pas jeter sur la voie publique svp.  
Merci  
IPNS  
ISSN 2496-4247  
ISSN 2496-0616

## Informations de la Préfecture



Le niveau de vigilance «Sécurité renforcée-risque attentat» est maintenu sur l'ensemble du territoire national à compter du 07 Mai 2019 au 18 Octobre 2019.

Tous les renseignements sur le site de la Mairie.

\*\*\*\*\*

## Travaux téléphoniques à la Mairie

Le lundi 24 juin 2019 à partir de 8h30 toute la journée et le mardi 25 juin 2019 à partir de 8h30.

Cette intervention risque de nuire à la communication téléphonique, nous vous remercions d'en prendre note pour vos appels en Mairie.



\*\*\*\*\*

## Remise des dictionnaires aux enfants de CM2



Mr le Maire et son Conseil Municipal offriront aux élèves de CM2 quittant l'école primaire pour le collège un dictionnaire à l'issue d'une cérémonie à l'école le Samedi 29 Juin 2019 à 09h30 suivie d'un petit-déjeuner avec les parents et les enfants.

\*\*\*\*\*

## Déchets ménagers et tontes de pelouse

Les périodes printanières génèrent des tontes de gazon élevées, il est bon de rappeler que vous avez la possibilité de déposer le mercredi soir avec vos déchets ménagers 5 sacs de 100 litres de déchets verts remplis au  $\frac{3}{4}$  hors fagots.

Nous rappelons aussi que les encombrants passent le 3<sup>ième</sup> lundi de chaque mois et que vous devez déposer vos « monstres » le dimanche soir sur votre trottoir.

Certains dépôts ne seront pas pris tels que (batterie, ordinateur, pneu, fenêtre, pots de peinture et autres .....

Ce qui n'est pas retiré par la Sepur ne sera pas enlevé par le personnel technique de la mairie dont ce n'est pas la vocation.

Pour vos dépôts, merci de consulter le site du Sietom sur la page d'accueil de la Mairie.



## Fermetures Mairie

Ascension - Fermeture du Jeudi 30 Mai au Samedi 01 Juin inclus, réouverture au public le Lundi 03 Juin 2019 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Fête de la Pentecôte - Fermeture du Samedi 08 Juin au Lundi 10 Juin inclus

Remise des dictionnaires - Fermeture le Samedi 29 Juin 2019



\*\*\*\*\*

## Colis des aînés



Chaque année Mr le Maire et le C.C.A.S offrent aux séniors de la commune un colis de Noël.

Conditions d'inscription pour le colis remis en décembre.

- Avoir 70 ans dans l'année 2019
- Avoir sa résidence **principale** dans la commune

Date limite des inscriptions pour les nouveaux inscrits : le 30 juin 2019

\*\*\*\*\*

## Rappel Élections européennes

Nous vous rappelons que les élections européennes 2019 auront lieu ce Dimanche 26 Mai.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00, afin de pouvoir participer au vote, chaque électeur devra être muni de sa pièce d'identité et de sa carte électorale.

Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur qu'il ne pourra pas voter personnellement le jour de l'élection (le mandant) de confier son vote à un électeur de son choix qui votera à sa place (le mandataire).

### Cas général :

Seuls les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligation professionnelle, d'un handicap, pour raison de santé, de formation ou de congés, ils leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin peuvent établir une dérogation.

### Cas particulier :

Toute personne majeure en tutelle peut désormais recevoir procuration, cependant cette personne ne peut donner procuration ni au mandataire judiciaire à leur protection, ni aux personnes les accueillant, intervenant ou les prenant en charge dans les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaire, ou travaillant à leur service.

### Nombre de procuration :

Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France.

### Autorités habilités à établir les procurations :

Le juge du tribunal d'instance de la résidence du mandant, tout Officier de Police judiciaire (Exemple : Gendarmerie de Mortcerf)

Les demandes doivent être faites le plus tôt possible afin d'éviter toute difficulté inéminente au délai d'acheminement des procurations.





**SAMEDI 25 MAI**

« UNE COURTE VISITE  
AU MUSÉE »

**Écrit et mis en scène par**  
Cécile Hémon

**Présentation théâtrale par les élèves  
du cours de théâtre et du groupe  
scolaire Daniel Balavoine**



Informations : 06.74.90.89.90

---

**Écrit et mis en  
scène par**  
**Cécile Hémon**

---

**Entrée libre au  
chapeau au profit  
du voyage  
Scolaire.**

---

**Tout public.**  
**20H00 salle Alain  
Peyrefitte**

---

**THÉÂTRE & CIE**

contact.theatre cie@gmail.com

Facebook : Théâtre & Cie